



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Nom et siège de la société coopérative dissoute:
**Société Coopérative Rencontres-Santé en liquidation,
Courfaivre**
2. Dissolution par: Décision de l'assemblée générale
3. Date: 28.06.2018
4. Echéance du délai de déclaration des créances: **13.08.2018**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Société Coopérative Rencontres-Santé en liquidation – c/o
Étude Comment, Cerf & Scherrer, 2, rue Auguste-Cuenin,
2900 Porrentruy
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la
société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Conformément à l'article 745 al. 3 CO, la société
se réserve le droit de procéder à une répartition anticipée des
actifs.

Etude de Mes Comment, Cerf et Scherrer
2900 Porrentruy

04355645



Donnerstag - Jeudi - Giovedì, 12.07.2018, No 133, Jahrgang - année - anno: 136

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Genossenschaft (Art. 913 Abs. 1 i.V.m. Art. 742 Abs. 2 OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société coopérative (Art. 913 al. 1 en relation avec l'art. 742 al. 2 CO) - Diffida ai creditori in occasione della liquidazione di una società cooperativa (Art. 913 cpv. 1 congiuntamente ad art. 742 cpv. 2 CO)